



## REUNION DES DIRECTEURS

**JEUDI 6 OCTOBRE 2016**

**PRESENTS :** Mmes/Mrs BARTHES Florence (INTER OC) – DE MONTE Marie (InterVins Sud-Est) - FLOCH Claire (Pineau des Charentes) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) - IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) – LEPAGE Catherine (BNIC) – PAJOTIN Valérie (ANIVIN) - BERGEON Vincent (IVBD) – BOVA Fabien (CIVB) – BOURJADE Jean (InterBeaujolais)– DUFAVET Eric (CIVP) – MOGNETTI Edouard (BIVC) - NAULIN Sylvain (INTER LOIRE) – PERRIN Vincent (CIVC) - SANSON Gérard (CIVR) - SEGALA André (BIVB) – VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

### **I. BUDGET 2017**

Le projet de budget pour l'année 2017 est présenté aux Directeurs. Il fait l'objet d'une stabilité vis-à-vis de l'année 2016, et se voit appliquer la dernière année de la grille du CNIV (Voir répartition du budget par Interprofessions en fin de compte rendu).

Le budget de fonctionnement est légèrement en augmentation du fait de la nécessité, suite au contrôle de l'Urssaf, de considérer l'indemnité du Président comme un salaire et donc, de prendre en compte le paiement des charges salariales.

Concernant la partie sur les études économiques et les panels, il est rappelé que les montants indiqués dans le budget sont ceux qui sont directement facturés au CNIV, à l'exclusion de ceux dont les montants sont envoyés directement aux Interprofessions. La Commission a fait le choix de proposer aux Directeurs un budget constant et une présentation des projets par priorité : restauration (données de cadrage), étude du marché américain (avec la possibilité d'une subvention OCM) et une étude alcovision qui porte sur les instants de consommation.

Un long débat porte sur cette partie, en particulier sur l'adéquation entre l'effectivité de l'étude du marché américain et le budget imparti. Par ailleurs, le projet Alcovision développé par la société Kantar dont l'objectif est l'étude des habitudes de consommation des consommateurs d'alcool français sur l'ensemble des circuits de consommation (à domicile mais également hors domicile) a été jugé intéressant, mais sa mise en place repoussée éventuellement au moment du renouvellement des contrats (2018).



Concernant la Recherche et le Développement, en dehors du dossier Dépérissement, il n'y a pas d'action spécifique, même si il y a des réflexions en cours, notamment sur une cartographie des contaminants.

Le budget Dépérissement, comme décidé préalablement sera de 1,2 million d'euros et de 300 000 euros de provision, soit un budget affiché de 1,5 millions d'euros.

Les Directeurs décident de proposer ce budget 2017 au prochain Conseil Exécutif du CNIV pour validation, avant sa présentation définitive à l'Assemblée Générale.

## **II. PROMOTION FRANCE AGRIMER**

Plusieurs points différents sont abordés à l'occasion de l'étude de ce sujet de la promotion.

D'une part, les Directeurs sont informés que le CNIV a fait réaliser une étude par le Cabinet Bredin Prat sur la soumission des Interprofessions à la réglementation sur les appels d'offre, suite à la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne sur les aides d'Etat et celle de la Cour de Cassation sur l'équarrissage. La conclusion de cette note montre que si la question effectivement se pose, les premières orientations prises par les différents tribunaux interrogés laissent entendre que leur analyse tendrait vers une soumission à la réglementation sur les appels d'offre. Par conséquent, et pour une parfaite sécurité juridique, les Interprofessions doivent continuer à se considérer comme des pouvoirs adjudicateurs.

D'autre part, les Directeurs sont informés des différents points susceptibles de faire l'objet de discussions le jeudi suivant au groupe de travail FranceAgriMer et concernant la décision du Directeur Général mettant en œuvre la mesure Promotion OCM pour les années 2017 et 2018 : les avances, la modification d'un certain nombre de définitions (opération, action, ou projet), le taux d'aide modulé et la question de l'origine des vins.

Enfin, des échanges ont lieu sur le traitement par FranceAgriMer des dossiers de paiement de solde qui font l'objet de réfaction.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif, d'une part, que ces refus de paiement par FranceAgriMer fassent systématiquement l'objet d'un recours contentieux, et d'autre part, que le Président du CNIV informe le Conseil Spécialisé de FranceAgriMer de cette décision.

Dans ce cas, le CNIV se rapprochera du cabinet Bredin Prat pour envisager les conditions de la prise en charge de ces différents recours potentiels.



### **III. ACTIONS COMMUNES DES INTERPROFESSIONS**

Le CNIV fait part aux Directeurs de la mission confiée par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture à des inspecteurs généraux, qui se divise en une analyse horizontale, toutes filières confondues, et une verticale. Plusieurs Interprofessions, notamment viticoles, devraient être visitées, dans ce cadre.

Le CNIV a fait le constat de la nécessité d'accompagner cette démarche, en l'orientant non pas sur une analyse de la conformité du fonctionnement des Interprofessions au droit communautaire qui ne se pose pas, mais vers la pertinence et l'efficacité des politiques publiques au service des filières.

### **IV. ACCORDS INTERPROFESSIONNELS**

Le CNIV fait part aux Directeurs de l'état du contentieux sur les délais de paiement où il intervient au côté d'une Interprofession. Les écritures des administrations, DGCCRF et Ministère de l'Agriculture, sont maintenant connues et sont extrêmement contestables, en particulier sur le plan des principes dans la mesure où elles limitent la décision de la CJUE à une problématique de CVO et écartent ainsi le rôle affirmé de l'Etat pour les autres dispositions de l'accord interprofessionnel, ce qui les conduit, notamment, à affirmer l'importance dans la gestion interprofessionnelle des politiques d'Etat.

### **V. DEMATERIALISATION DES DRM**

Le CNIV fait un état du dossier de dématérialisation des DRM. A cette occasion, il rappelle, d'une part, l'objectif de la signature du protocole d'accord entre la Directrice Générale de la DGDDI et le Président du CNIV qui visait à empêcher le passage d'opérateurs directement sur le site de la Douane, et d'autre part, l'importance dans le fonctionnement de la démarche de la signature de la convention entre la DGDDI et les Interprofessions (en attente d'avis Cada et Cnil) et l'extension des accords interprofessionnels.

### **VI. RELATION AVEC BUSINESS FRANCE**

A l'occasion de la préparation de Prowein, il a été constaté un nouveau système de facturation de l'espace, lié notamment à la reprise par Business France de l'activité Salon de Sopexa et de la part de DSP qui l'accompagne pour la mise en place du Pavillon France. Cette évolution a conduit les



responsables de dossiers, régionaux ou interprofessionnels, à échanger sur les solutions envisageables.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif de donner mandat au CNIV pour entrer en contact avec Business France afin de préciser les relations avec les Interprofessions, et en particulier valider le principe d'une égalité parfaite de traitement (à l'exception des négociations commerciales). Par ailleurs, il souhaite que le Conseil Exécutif rappelle que toute réflexion ou évolution du Pavillon France et des relations avec Business France devront faire l'objet d'une validation par les Interprofessions.

## **VII. DOSSIER DEPERISSEMENT**

Un séminaire a eu lieu à Epernay le 9 septembre dernier qui a été l'occasion de nombreux échanges entre les experts et les scientifiques de divers horizons.

Des appels à projets Casdar se profilent et devraient conduire à la mise en place de projets à compter de mai 2017. La partie la plus importante du financement portera sur le volet Recherche. Des travaux de thèses vont également être lancés. Enfin, un financement communautaire est envisagé via l'intervention des quatre organisations professionnelles européennes.

Le budget a été travaillé de façon à contenir au maximum les coûts administratifs (175 000 euros). Chaque axe disposera d'un financement à déterminer.

## **VIII. DEMARCHE PRIX ET DISPONIBILITE DU PRODUIT**

A la suite des différents échanges qui se sont tenus lors du Conseil Exécutif du 8 septembre 2016 face à la problématique de la pénurie de produits, les membres du Conseil ont fait le constat que cette situation plus complexe à gérer finalement que les excédents de production, impose que soit organisée une gestion interprofessionnelle des marchés et de la production disponible, c'est-à-dire une prise de conscience collective régionale.

Le rôle du CNIV serait d'aider et d'accompagner cette réflexion, sans la réaliser à la place des régions.

Les Directeurs proposent, dans ce contexte, de mettre en œuvre une réflexion concernant la « sensibilité prix » des produits et la problématique de substitution de produits.



## **IX. ASSEMBLEE GENERALE DU CNIV**

L'Assemblée Générale du CNIV se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre au matin. Il sera suivi d'une après-midi consacrée à la présentation du travail sur les monographies. Ces deux réunions auront lieu à l'Hôtel Scribe (1 Rue Scribe – Paris 9<sup>ème</sup>).

## **X. REFLEXIONS COLLECTIVES**

Deux réflexions collectives sont proposées aux Directeurs.

La première concerne les conséquences, aussi bien sur le plan économique que sur celui de l'influence (notamment dans le poids des négociations), du Brexit.

La seconde consiste à proposer un programme de formation aux Professionnels, responsables, au sein des Interprofessions.

<b>DETAIL PAR INTERPROFESSION DU BUDGET DU CNIV 2017 EN €HT</b>					
<b>INTERPROFESSION</b>	<b>BUDGET GENERAL CNIV</b>	<b>FONCTIONNEMENT ET COTISATIONS</b>	<b>ACTIONS COMMUNES</b>	<b>COMMISSION ECONOMIE</b>	<b>COMMISSION TECHNIQUE</b>
ALSACE	114 138 €	32 144 €	17 861 €	4 842 €	59 291 €
BEAUJOLAIS	72 748 €	20 914 €	11 665 €	1 593 €	38 576 €
BERGERAC-DURAS	42 980 €	11 950 €	6 647 €	2 341 €	22 042 €
BORDEAUX	402 240 €	113 443 €	62 849 €	16 697 €	209 250 €
BOURGOGNE	197 046 €	55 062 €	30 535 €	9 885 €	101 564 €
CAHORS	11 532 €	3 143 €	1 759 €	833 €	5 798 €
CENTRE	40 124 €	11 512 €	6 405 €	972 €	21 235 €
CHAMPAGNE	379 068 €	107 364 €	59 512 €	14 156 €	198 036 €
COGNAC	205 141 €	60 946 €	31 777 €	0 €	112 418 €
CORSE	21 089 €	6 199 €	3 456 €	0 €	11 434 €
IGP VAL DE LOIRE	8 985 €	2 647 €	1 455 €	0 €	4 883 €
IGP SUD EST	49 815 €	14 455 €	7 867 €	829 €	26 663 €
JURA	11 378 €	3 352 €	1 842 €	0 €	6 184 €
LANGUEDOC	191 979 €	54 333 €	29 836 €	7 590 €	100 220 €
PAYS D'OC	274 757 €	77 578 €	42 960 €	11 123 €	143 096 €
PINEAU DES CHARENTES	11 506 €	3 383 €	1 882 €	0 €	6 240 €
PROVENCE	103 597 €	28 672 €	15 914 €	6 125 €	52 886 €
ROUSSILLON	48 039 €	13 129 €	7 570 €	3 121 €	24 217 €
SAVOIE	11 720 €	3 453 €	1 897 €	0 €	6 369 €
SUD OUEST	88 221 €	24 540 €	13 751 €	4 666 €	45 265 €
VAL DE LOIRE	169 227 €	47 181 €	26 258 €	8 761 €	87 027 €
VALLEE DU RHONE	217 776 €	60 886 €	33 870 €	10 715 €	112 306 €
<b>TOTAL INTERPROFESSIONS</b>	<b>2 673 108 €</b>	<b>756 288 €</b>	<b>417 570 €</b>	<b>104 250 €</b>	<b>1 395 000 €</b>
ANIVIN	142 993 €	963 €	31 430 €	5 600 €	105 000 €
<b>TOTAL CNIV</b>	<b>2 816 100 €</b>	<b>757 250 €</b>	<b>449 000 €</b>	<b>109 850 €</b>	<b>1 500 000 €</b>